



SECURITE

Le domicile

Une bonne solidarité de voisinage est déjà un premier rempart contre le cambriolage. Témoin d'un cambriolage, composer le 17 est le premier réflexe à avoir.

En cas de longue absence

Protection des accès

Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible par des voisins. Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

Argent et valeurs

Ne conservez pas à votre domicile **d'importantes sommes d'argent**.

Répertoriez et **photographiez bijoux, valeurs** et objets d'art. Mettez-les **en lieu sûr**, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque...). Si nécessaire, faites-les évaluer par un expert. Votre compagnie d'assurance peut également vous conseiller. Courrier et téléphone

Demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à la poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).

Pour **éviter de révéler votre absence** sur un répondeur téléphonique, transférez la ligne sur votre lieu de séjour temporaire.

Une astuce simple et peu coûteuse pour **simuler votre présence** à l'intérieur du domicile : adaptez sur un programmeur électrique (100 à 150 francs) une radio réglée sur un faible volume et une lampe de bureau ou de chevet. Vous installerez ce simulateur de présence dans la pièce principale, le tout programmé pour la période voulue (ex : fin de soirée jusqu'au petit matin) Effet de présence garanti.

En cas de courte absence

Protection des accès

Fermez les volets et verrouillez les portes.

Ne laissez **pas d'objets de valeur** qui soient visibles à travers les fenêtres.

Ne laissez **pas de messages écrits** signalant votre absence sur la porte d'entrée.

Pour créer **l'illusion d'une présence**, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple), le soir ajoutez un éclairage.

Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte à lettres...). Déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

Dans tous les cas

N'inscrivez pas vos noms et adresses sur vos **trousseaux de clés**.

Ne laissez **pas de messages** écrits (sur la **porte d'entrée**) ou téléphonique (**répondeur**) indiquant la durée de votre absence.

Vous êtes chez vous

Avant d'ouvrir, utilisez **interphone, judas et entrebâilleur**. Pour les personnes présentant des cartes professionnelles, en cas de doute, appelez le service dont elles se réclament.

Vol et assurance, ce qu'il faut savoir

Seuls les types de vols énumérés par votre contrat sont couverts (généralement, il s'agit de ceux commis à l'intérieur du domicile).

La simple perte (ou la disparition inexplicable) d'objets et l'abus de confiance (exemple : vous confiez un objet à quelqu'un, qui vous ne le rend pas) ne sont pas considérés comme des vols.

Objets de valeur

N'oubliez pas d'assurer vos biens pour leur valeur

C'est à vous d'évaluer vos biens pour fixer le montant de la garantie "vol".

Constituez un dossier auprès de votre assureur.

Conservez :

- Les certificats de garantie et d'authenticité
- Les photos prises dans l'habitation (au verso, notez la dimension et la valeur des objets) peuvent vous aider à procéder à cette évaluation.
- Un inventaire notarié (pour les objets dont vous avez hérité),
- Tous autres justificatifs (ex. : fiche de garde pour un manteau de fourrure...).

Alarmes

L'alarme sonore et lumineuse ou par transmetteur téléphonique est un moyen efficace de lutter contre le cambriolage. Le choix est vaste suivant la technique employée, des options choisies selon le type de logement à protéger, du prix... Faites appel à un installateur professionnel et à l'obtention du devis n'hésitez pas à contacter votre assureur avant de prendre votre décision.

En cas de cambriolage

Alertez un commissariat central, le service d'accueil, de recherche et d'investigation judiciaires (SARIJ) qui lui est rattaché ou d'une unité de police de quartier, et **conservez les lieux en l'état** pour permettre au service enquêteur de relever tous indices utiles à l'enquête.

Faites l'inventaire de ce qui a été dérobé.

Déposez une plainte par procès-verbal. Votre compagnie d'assurances vous demandera une attestation de dépôt de plainte.

Faites opposition par lettre recommandée, avec accusé de réception pour les vols de titres ou de valeurs immobilières.

Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et cartes de crédit dérobés.

*A noter : après le passage de la police, pensez à **changer serrures et verrous**. ■*